

Approbation des demandes de domiciliation
des associations étudiantes « CMI Ville Rose
» et « Le Premier Cri »

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 juillet 2022

Délibération 2022/07/CFVU – 101

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les demandes de domiciliation des associations étudiantes « CMI Ville Rose » et « Le Premier Cri ».

Toulouse, le 19 juillet 2022

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0